

Autoconsommation Collective : comment aller au-delà d'un projet patrimonial vers une boucle d'énergie multi acteurs ?

Date de l'atelier : 06/11/2025

1. Résumé de l'atelier

L'autoconsommation collective (ACC) est devenue un mode de valorisation de l'énergie produite plébiscité par les MOA notamment dans un contexte de remise en cause des mécanismes de soutien sur l'obligation d'achat et de recherche d'économie sur ses factures énergétiques. Néanmoins, la plupart des opérations sont de nature patrimoniale, sans objectif de passer en boucle ouverte dans un 2^e temps. Comment franchir le pas et passer à des boucles d'énergies multi-acteurs permettant de créer des circuits courts de l'énergie et maximiser à la fois les potentiels de production et la valorisation locale de l'énergie ?

Après un temps introductif du Cd2e pour rappeler les fondamentaux de l'ACC, 4 partages d'expériences de MOA ont été présentés, illustrant cette thématique de l'ouverture des projets vers des boucles ouvertes aux acteurs du territoire :

- Présentation par Natacha Lecerf et Agnès Decool de TE Flandre de Territoire d'Energie Flandre Solaire
- Présentation par Antoine Déléant de la ville de Fourmies du projet de création d'une Communauté Énergétique dans le cadre d'un programme Intereg
- Présentation par Nicolas Olek de la CUD de son projet d'ACC ouverte dans le cadre d'un marché de concession
- Présentation par Nicolas Hernigou de Cohérences Energies du projet ECLAIRS de CIREN et des boucles ouvertes de Rennes
- Mise en perspective par le Cd2e sur les dynamiques existantes au plan national

S'en est suivi des temps d'échanges en petits groupes sur :

- Les freins pour que les MOA se projettent sur des boucles ouvertes
- Les opportunités que présentent ces projets
- Les besoins pour lever les freins et passer à l'acte

Avec près de 60 inscrits à l'atelier, les temps d'échanges et de partages d'expérience ont été riches et ont notamment permis à chacun de sortir, d'une certaine manière, de sa solitude : Eh oui, je ne suis pas seul à me poser des questions et ensemble, nous pourrons trouver les réponses et les moyens d'avancer et faire sortir les projets !

Un atelier interactif et motivant !

Et une opportunité pour s'inspirer.

2. Les freins identifiés

Assurances des installations PV.

Capacité portante des bâtiments existants.

Le GRD.

Le modèle de PMO pour une grosse collectivité.

Création de la PMO et ses statuts.

Frais administratifs de la PMO.

Trouver un Responsable d'Equilibre

Les collectivités n'ont pas ou peu de consommations électriques les week-ends et l'été.

Difficulté de recruter des consommateurs (privés) sans connaissance du tarif de vente.

La démarche commerciale/de prospection pour recruter des participant.

Ouvrir une boucle apporte des difficultés : complexité et cout liés à la facturation.

Gestion de la facturation des consommateurs.

Complexité de la gestion contractuelle en cas de mutliproducteurs. Relations contractuelles entre les producteurs et les consommateurs.

Compréhension par les acteurs de l'utilisaition de l'énergie solaire.

Manque d'outil/d'aide à la décision.

Suivre et analyser/interpréter la réglementation, .

Cadre législatif et conditions de rémunération du surplus fluctuants. Instabilité réglementaire,

La question du budget annexe pour les collectivités et les modalités de vente de l'énergie.

Le financement bancaire.

Les conditions d'achat groupé de l'électricité : engagement sur volumes, prix compétitif.

Fournisseurs d'électricité du complément qui ne jouent pas le jeu.

Les modalités d'achat par un acteur public de l'électricité issue d'une boucle d'ACC.

ACC non prise en compte dans le cadre du décret tertiaire contrairement à l'ACI.

Démarche longue et pénible : usure en particulier des bénévoles.

Comment ne pas s'enfermer dans la facilité du patrimonial et se limiter lors de l'ouverture de la boucle.

3. Les opportunités identifiées

Répondre aux obligations de solarisation de la loi APER.

Valoriser un foncier disponible.

Répondre aux objectifs du PCAET : objectifs de production, exemplarité

Compensation de la réalisation d'un nouveau lotissement ou zone commerciale en partageant l'énergie produite avec les riverains.

Valoriser au maximum le potentiel de production.

Aller chercher des financements externes.

Impliquer d'autres acteurs locaux.

Créer une dynamique partenariale. Partenariat public-privé.

Coopération territoriale.

Acceptabilité sociale par le territoire.

Sensibilisation aux besoins en énergie.

Contribuer à la résilience économique du territoire.

Sécurisation et stabilité des prix.

PMO entre voisins pour partager l'autoconsommation.

Valoriser le surplus. Optimiser sa valorisation par rapport à l'OA.

Avoir des consommateurs ayant un profil de consommation complémentaire.

Intérêt politique : tarif pour les citoyens.

Limiter l'impact du prix de l'énergie sur le prix de l'eau.

Effacer les consommations de l'école publique pour limiter la contribution aux écoles privées.

4. Les besoins exprimés

A quel niveau de structuration de l'ingénierie territoriale et la compétence énergie ? Commune, EPCI ?

Des ressources internes formées.

Accompagnement sur la partie études/compréhension des modèles juridiques.

Besoin AMO juridique.

Besoin AMO technique.

Boîte à outils : CCTP pour AMO pour débiter.

Un Responsable d'Equilibre

Label ou charte d'engagement pour « garantir » la qualité des prestations par les BE.

Visibilité sur les enjeux juridiques. Cadre réglementaire stable.

Clarifier les possibilités d'achat de l'énergie par les acteurs publics.

Faciliter la mise en relation des acteurs.

Sensibilisation : élus, entreprises, particuliers

Modèle économique robuste avec impact du TURPE ; ratio producteur/consommateur.

Besoin de sécuriser le modèle économique (prix de l'électricité, besoins financiers pour mise en place

Intégrer les modalités juridiques et économiques des projets récents pour inspirer les futurs projets et les partager dans l'infolettre Cd2e.

5. Les suites ?

Ces échanges vont alimenter les réflexions sur les actions que le Cd2e peut porter sur cette thématique de l'autoconsommation, dans le cadre de ses missions d'animation du **CORESOL** et d'accompagnement des collectivités locales **Les Générateurs**.

En 1^o analyse, pas de révolutions à venir mais une poursuite d'actions engagées par le Cd2e qui dans certains cas seront à amplifier :

- Veille réglementaire : le site du Cd2e, [ici, en bas de page](#)
- Formation sur l'ACC : il est prévu de relancer 1 action de formation en 2026
- Information, sensibilisation : des temps un peu généraux à poursuivre pour les différentes cibles concernées (MOA publique, bailleurs, entreprises), des temps centrés sur des points plus spécialisés avec des partages d'expériences en entrant dans le détail des opérations (juridique, économique) et avis d'experts (juridique, commande publique).
- Accompagnement de projets (pré faisabilité, informations, conseils ...) : le Cd2e le fait en phase amont mais la demande est forte pour initier les projets et le cas échéant aider le porteur à être bien accompagné sur la phase de développement.
Et pourquoi pas des temps collectifs pour des MOA prêts à se lancer.
- Enjeu de communiquer sur le Cd2e en tant que structure ressource et tiers de confiance.
- Un besoin d'identifier/recenser les prestataires pouvant accompagner un projet d'ACC en phase de développement et/ou d'exploitation au-delà de ce que les structures d'accompagnement telles que le Cd2e peuvent faire.

Une thématique d'actualité et qui intéresse !

Affaire à suivre ...

Xavier Buisine, Consultant EnR, « Les Générateurs ».